

INSERTION DES GENS DU VOYAGE

Rouler lentement pour arriver à bon port

Répondre aux exigences de la loi sur le revenu de solidarité active (RSA) n'est pas une mince affaire pour les personnes les plus éloignées de l'emploi comme les femmes tziganes. C'est pourquoi, pour garantir un accompagnement adapté à ce public, deux circonscriptions d'action sociale de Gironde ont fait le choix de collaborer avec une association spécialisée. Avec à la clé une action qui s'appuie sur la participation active de ces femmes pour faire émerger leurs difficultés et ainsi adapter les réponses.



© Phovoir

PAR JOACHIM REYNARD

En juillet 2009, la mise en place du RSA vient bouleverser les pratiques d'accompagnement : alors qu'avec le RMI les contrats d'insertion visaient le couple, ils sont désormais individualisés. Les familles tziganes n'y font pas exception. Un vrai casse-tête pour les assistantes sociales des maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI) de Langon et Cadillac, en Gironde, qui décident donc de s'appuyer sur l'expertise d'une association qui accompagne les gens du voyage dans l'accès au droit. "Une question se posait : quel contrat d'insertion proposer aux femmes de la communauté des gens du voyage sédentarisées, sachant que dans la culture Tzigane elles sont rattachées à la gestion du foyer et qu'elles ont

rarement une activité salariée?", rapporte Fabrice Lantoine, directeur de l'antenne sud Gironde de l'Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (Adav 33). Difficile alors de concilier les exigences légales avec les besoins de ces femmes.

S'ADAPTER AU RSA

Ensemble, les partenaires s'engagent à développer des actions adaptées aux femmes tziganes pour les préparer à une future activité professionnelle. Car tous restent convaincus que, pour ces publics très éloignés de l'emploi, une démarche préalable à cette mise au travail est nécessaire. Après avoir été soumises à un questionnaire, 78 femmes suivies, âgées de 18 à 35 ans, sont convoquées à des réunions d'information. Objectif : leur expliquer les obligations liées au

RSA et leur proposer des ateliers à thème répondant à leurs besoins. L'occasion pour ces femmes de préciser ce qu'elles attendent des ateliers, afin de permettre aux travailleurs sociaux de dégager les problématiques à aborder : logement, santé, mobilité, alimentation, éducation des enfants et aide aux démarches administratives.

En janvier 2011 débutent les premiers ateliers collectifs. Co-animé par la MDSI, l'Adav 33, ainsi que des partenaires (Caf, Carsat, mission locale, réseau d'éducation pour la santé, banque alimentaire, halte-garderie...), chacun porte sur l'une des thématiques dégagées et se décompose en quatre séances d'une heure et demie. Pour continuer à percevoir le RSA, les bénéficiaires doivent obligatoirement participer à deux d'entre eux. Elles peuvent également, si

elles le désirent, s'inscrire dans d'autres ateliers. Ce que plusieurs d'entre elles n'ont pas hésité à faire.

Mais très vite, les travailleurs sociaux sont confrontés à différents freins. "Nous avons prévu des sessions de deux heures, mais nous nous sommes rendu compte que c'était trop lourd pour de jeunes femmes peu habituées à se trouver dans une pièce close sur des temps aussi longs. Nous avons donc adopté une disposition plus légère", explique Béatrice Oyon, responsable de la circonscription de Langon. "Ces femmes étaient par ailleurs très inquiètes face au formalisme de la salle de réunion. Nous avons donc supprimé les bureaux pour nous mettre en cercle sur des chaises. Le résultat a été immédiat : la parole a beaucoup mieux circulé".

L'ACTION COLLECTIVE AUSSI BÉNÉFIQUE POUR LES USAGERS QUE POUR LES PROFESSIONNELS

Autre libérateur de parole : l'approche des professionnels de l'Adav 33 et des MDSI, qui ont fait de l'écoute des besoins leur leitmotiv. "L'action se construit en fonction de la demande des participantes. Chaque groupe décide des sujets qu'il souhaite aborder au sein de son atelier", note Béatrice Oyon. Une condition essentielle à la réussite du projet selon les travailleurs sociaux qui font le bilan avec les bénéficiaires à la fin de chaque atelier. Très vite, cette méthode porte ses fruits. "La contrainte du contrat réciproque n'est plus la seule motivation. Les publics font émerger un certain nombre d'aspirations pour s'inscrire dans d'autres projets et gagner en autonomie. Par exemple, beaucoup ont fait part de leurs difficultés liées à l'illettrisme", raconte Hélène Beaupère, directrice d'Adav 33. "Elles ont aussi fait connaître leur volonté d'être sensibilisées à la cuisine (établir un menu sain et économique) et à l'informa-

tique. Deux nouveaux ateliers ont donc été créés dans ce sens, tandis que la cinquième séance de chaque atelier est désormais dédiée à une initiation à la lecture et l'écriture, en lien avec la thématique abordée", précise Béatrice Oyon. "Nous avons par ailleurs ouvert un atelier "passerelle" de sensibilisation aux savoirs de base, pour emmener ces femmes vers des associations qui sensibilisent à la lecture et l'écriture. Car elles n'osent pas s'inscrire dans ces institutions". Dans cette même optique d'intégration, l'objectif est désormais d'ouvrir les ateliers à d'autres femmes rencontrant des problématiques identiques, pour créer de la mixité sociale. "L'action se développe désormais, mais il fallait d'abord que la demande vienne des participantes", note Béatrice Oyon. C'est donc au jour le jour que l'action se tricote. Une approche qui exige adaptabilité et réactivité, mais qui galvanise les professionnels et transforme leurs pratiques. "La plupart d'entre eux sont des assistants sociaux. Habités à l'approche individuelle ils abordent, grâce à cette action, le travail d'une façon différente, prennent davantage conscience des ressources du public", constate Fabrice Lantoine. En outre, "les animatrices d'atelier font régulièrement le point avec les référents RSA de ces dames. L'action oblige ainsi à un travail de lien entre les différents professionnels des MDSI, forgeant une forte dynamique de groupe en interne, note Béatrice Oyon. Aussi, même s'il est lourd, le projet suscite une forte implication". Une initiative qui conforte le conseil général de Gironde dans sa stratégie de promotion de l'action collective (voir JAS n° 158 p. 17), qui s'avère souvent aussi bénéfique pour les usagers que pour les professionnels.

CONTACT

MDSI de Langon : 05 56 63 62 21

EN BREF

"ART ET HANDICAP"

AU PROGRAMME

C'est le thème du 4^{ème} numéro de la collection "Les cahiers du CCAH"* (Comité national coordination action handicap) qui présente diverses initiatives développées dans des structures médico-sociales.

Art et handicap, c'est aussi l'intitulé d'une nouvelle biennale qui, pour sa 1^{ère} édition en septembre dernier à Saint-Tropez (voir JAS n°160), a réuni plusieurs dizaines de peintres déficients mentaux venus de toute l'Europe pour un travail artistique d'une rare qualité. Prochaine édition : septembre 2013.

*Disponible gratuitement sur : www.ccah.fr

UN PRIX POUR LE ROMAN SOCIAL

L'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp) lance le 1^{er} Prix du roman social, qui sera décerné le 20 juin pour récompenser "le regard le plus authentique et le plus juste sur la société actuelle". Les sept romans en lice ont été sélectionnés par un comité d'une centaine de lecteurs, composé de professionnels de la formation et de stagiaires de l'Afp.

Infos : www.prixduromansocial.com

VIOLENCES CONJUGALES : DÉVELOPPER L'ACCUEIL DE JOUR

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan 2011-2013 de lutte contre les violences faites aux femmes, la DGCS lance un appel à projets auprès des structures souhaitant mettre en place un accueil de jour pour les victimes. Celui-ci devra s'inscrire dans un réseau d'acteurs (police, services judiciaires, sociaux et de santé, acteurs du logement et de l'hébergement). Les dossiers doivent être envoyés aux directions départementales de la cohésion sociale selon un calendrier bientôt rendu public.

ISLAM : TROP DE DISCRIMINATIONS, SELON AMNESTY

Dans un document récent, Amnesty International appelle les gouvernements de pays européens, dont la France, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse, "à faire plus pour s'en prendre aux stéréotypes négatifs [dont sont victimes les musulmans], essentiellement dans l'éducation et le monde du travail" et rappelle que "porter des symboles ou vêtements religieux et culturels fait partie du droit de liberté d'expression".